

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 7 Juillet 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

**Numéro
2016/JUIL/68**

**Point de l'ordre du jour
7**

**OBJET
CONVENTION
COMPLÉMENTAIRE
PORTANT LA CRÉATION
D'UN FABLAB A
L'ASSOCIATION PLANÈTE
SCIENCE**

**RAPPORTEUR
Mme GLEIZES**

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 12/07/2016
L'affichage en mairie le : 12/07/2016
La notification le : 12/07/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 7 Juillet 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 1^{er} juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M.J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-. PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme P. MATON
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à M. A. CLEMENT
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme M-A. SCANO
Mme Cl. GRIET a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. P. BROT a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. H. AREVALO
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. Fr. ESCANDE

Membre absent

Mme M. CABAU.

Exposé des motifs

Par délibération en date du 17 décembre 2015 le conseil municipal de Ramonville a délibéré pour s'associer au Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'association Planète Science dans le cadre d'une convention tripartite afin de créer un FABLAB, « laboratoire de fabrication » ouvert au public en vue de concevoir et de réaliser d'objets.

Le rôle de ce lieu est avant tout de participer à l'éducation populaire et de faire découvrir aux citoyens, enfants comme adultes, les techniques de conception assistée par ordinateur ainsi que le prototypage rapide par imprimantes 3D notamment. Pour ce faire, il sera accessible aux citoyens et ouvert aux entreprises souhaitant découvrir ses technologies. La rencontre dans ce lieu de personnes physiques et morales vise avant tout à concourir à une meilleure découverte du monde scientifique, technique et industriel et à favoriser l'insertion dans le monde du travail.

Les termes de la convention tripartite répartissent le financement de l'opération comme suit :

- Le Conseil départemental de la Haute-Garonne finance la réfection des ateliers 17-18 du CEEI Théogone de Ramonville Saint-Agne pour une surface de 180 m² ainsi que la mise en sécurité pour un montant de 100.000 euros ;
- La commune de Ramonville Saint-Agne finance la dotation initiale d'équipement de prototypage rapide (imprimantes 3D, découpeuse laser) pour un montant de 50 000 euros nets. Ce financement est d'ores et déjà inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement voté en Conseil municipal en février 2015 ;
- L'association Planète Science prend en charge l'animation du Fablab.

A l'instruction du dossier par les partenaires financiers il s'avère nécessaire que les 50 000 euros soient versées à l'association Planète science en charge de l'animation du Fablab.

Décision

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame GLEIZES et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention complémentaire avec Planète science pour verser une subvention de 50 000 euros dans les conditions de la convention initiale tripartite portant la création du Fablab votée le 17 décembre 2016 ;

➤ **PROCÈDE** à la décision modificative suivante sur le budget principal 2016 :

◆ **Section de fonctionnement**

• Dépenses :

- Compte 65/6574 – Subvention de fonctionnement aux associations : + 50 000 €
- Compte 023/023 – Virement à la section d'investissement : - 50 000 €

◆ **Section d'investissement**

• Dépenses :

- Compte 1503/2183 – Matériel projets numériques : - 50 000 €

• Recettes :

- Compte 021/021 – Virement de la section de fonctionnement :- 50 000 €

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 11/07/2016
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 7 Juillet 2016**

**Convention
complémentaire
portant création d'un
Fablab au CEEI
Théogone de
Ramonville Saint-Agne
sur le Parc
Technologique du
Canal**

Entre :

La Commune de RAMONVILLE ST-AGNE, représentée par Monsieur Christophe LUBAC, en sa qualité de Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, en date du 07 07 2016, désignée par la commune.

d'une part :

Et,

L'association « Planète Sciences Midi Pyrénées »

Représentée par son Président François SCHULZ agissant au nom et pour compte de la dite association dont le siège social est fixé 14 rue Hermès parc Technologique du canal, 31520 Ramonville-St-agne.

d'autre part

- Vu la convention tripartite portant la création d'un Fablab au CEEI Théogone de Ramonville Saint-agne sur le Parc Technologique du Canal signée le XX XX 2016, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 17 Décembre 2015 ;
- Vu la demande des partenaires financiers de verser la participation de 50 000 euros de la commune de Ramonville au titre de la convention cité ci-dessus directement à l'association planète science ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet le versement d'une subvention de 50 000 euros à l'association « Planète Sciences Midi Pyrénées » dans le cadre de la mise en place d'un Fablab tel que défini dans la convention tripartite portant la création d'un Fablab au CEEI Théogone de Ramonville Saint-agne sur le Parc Technologique du Canal signée le XX XX 2016, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 17 Décembre 2015.

Article 1 - Engagement de l'association :

L'association s'engage à utiliser les fonds dans le cadre exclusif de la convention portant la création d'un Fablab au CEEI Théogone de Ramonville Saint-agne sur le Parc Technologique du Canal signée le XX XX 2016, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 17 Décembre 2015 à savoir :

- Dotation initiale d'équipement de prototypage rapide (imprimantes 3D, découpeuse laser) pour un montant de 50 000 euros nets.

Article 2 – Engagement de la commune :

La commune s'engage à verser les fonds dans un délai d'un mois à compter de la demande écrite de l'association Planète science présentant le devis du matériel à acquérir.

La somme versée sera en correspondance avec le devis présenté dans la limite de 50 000 euros.

Quelque soit le nombre de versement effectué la somme totale versée sur la durée de la convention n'excédera pas 50 0000 euros .

Article 3 - Durée :

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans renouvelable explicitement. Elle peut être résiliée par l'un des partenaires pour cas de force majeure ou d'incapacité d'une des parties à réaliser les opérations prévues, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de trois mois

Article 4 – Dispositions particulières :

L'association s'engage à permettre à la commune de vérifier l'utilisation des sommes versées à tout moment de la convention.

La commune se réserve le droit de suspendre la convention pour motif d'intérêt général.

Fait à Ramonville le XX juillet 2016,
en trois exemplaires originaux
dont un est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

*Pour la Commune,
Le Maire*

*Pour l'Association,
Le Président*

Christophe Lubac

François SCHULZ

Budget provisionnel de F@bRiquet

Charges

	Montant
Investissement	
Matériel	74 828,69 €
Charges directes	- €
Personnel	120 898,43 €
Autres dépenses	18 719,72 €
Fonctionnement	
Forfait 15%	18 134,76 €
Total :	232 581,60 €

Produits

	Montant	%
FEDER	113 100,00 €	48,63%
Mairie de Ramonville	50 000,00 €	21,50%
Autofinancement	69 481,60 €	29,87%
Total :	232 581,60 €	100,00%

Apport valorisable (contribution en nature)

CEEI Théogone	Montant
Aménagement local	100 000 €
Loyer, accès Internet, ménage, accompagnement équivalent à 2200€/mois sur une période de 36 mois	79 200 €
Planète Sciences MP	
Bénévolat	26 900 €
Total :	206 100 €

Projet global avec valorisé de : 438 681,60 €

Ventilation du projet Fablab de Ramonville sur les trois années FEDER

Charges

	Année n°1	Année n°2	Année n°3	Total
Investissement				
Matériel	74 828,69 €			74 828,69 €
Charges directes				- €
Personnel	41 581,40 €	39 931,23 €	39 385,80 €	120 898,43 €
Autres dépenses	10 095,32 €	4 638,99 €	3 985,41 €	18 719,72 €
Fonctionnement				
Forfait 15%	6 237,21 €	5 989,68 €	5 907,87 €	18 134,76 €
Total :	132 742,61 €	50 559,91 €	49 279,08 €	232 581,60 €

Produits

	Année n°1	Année n°2	Année n°3	Sous total	Total	%
FEDER					113 100,00 €	48,63%
Investissement	37 400,00 €			37 400,00 €		
Fonctionnement	40 500,00 €	25 300,00 €	9 900,00 €	75 700,00 €		
Mairie de Ramonville	50 000,00 €			50 000,00 €	50 000,00 €	21,50%
Autofinancement	4 842,61 €	25 259,91 €	39 379,08 €	69 481,60 €	69 481,60 €	29,87%
Total :	132 742,61 €	50 559,91 €	49 279,08 €	232 581,60 €	232 581,60 €	100,00%